

Le 28 septembre, c'est la journée mondiale pour la défense du droit à l'avortement.

C'est la journée mondiale pour le droit des femmes à disposer de leur corps.



À travers le monde, les réactionnaires et conservateurs de tout poil, qu'ils soient politiques, religieux, etc ne cessent de vouloir restreindre et bafouer les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes (DSSR), c'est-à-dire le droit des femmes à disposer librement leur corps, de leur sexualité, du droit à la santé, de choisir de se marier ou non, d'avoir ou non des enfants. C'est une véritable prise de contrôle du corps des femmes.

Au Texas où l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est interdite à six semaines, la plupart des femmes ignorant pourtant qu'elles sont enceintes à ce moment-là, ou encore outre-Atlantique, en Pologne où le parti au pouvoir Droit et justice a fait de l'interdiction de l'IVG un cheval de bataille.

En Italie, si l'IVG est légal depuis 1978, les femmes se heurtent fréquemment à l'objection de conscience des praticiens qui sont une majorité à pratiquer la procédure.

Et au travers des DSSR, de quoi parle-t-on ?.....et bien tout simplement de pouvoir !

En effet, le pouvoir de prendre des décisions en matière de sexualité et de reproduction est une condition fondamentale de l'autonomisation des femmes.

Une femme qui a le contrôle sur son corps a plus de chances de bénéficier d'une autonomisation dans d'autres aspects de sa vie. À l'inverse, une femme ou une adolescente ayant peu d'autonomie corporelle a moins de chances d'avoir le contrôle sur sa vie professionnelle et privée, sa santé, son avenir, et moins de chances de faire valoir ses droits.

En France, le gouvernement a prétendu faire de l'Égalité une grande cause nationale mais les coupes budgétaires, les réductions d'effectif, les fermetures des Centres d'IVG sont autant de restriction à une politique d'égalité d'accès à l'avortement.

La CGT Finances Publiques appelle à se mobiliser le 28 septembre pour porter les revendications suivantes :

- ➔ Inscrire le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- ➔ Inclure explicitement en tant que droits humains les droits et la santé sexuels et reproductifs dans la définition de l'État de droit au niveau européen
- ➔ Inscrire le droit à l'avortement dans la constitution française
- ➔ Allonger le délai de recours à l'IVG
- ➔ Supprimer la double clause de conscience
- ➔ Rendre effectif pour les femmes le choix de la méthode pour avoir recours à l'IVG
- ➔ Permettre aux sages-femmes de pratiquer les IVG instrumentales
- ➔ La réouverture et le renforcement des centres IVG fermés pour garantir une égalité d'accès sur le territoire y compris dans les territoires Ultramarins
- ➔ La prise en charge à 100 % des moyens de contraception
- ➔ Le renforcement de l'éducation sexuelle des jeunes

Le 28 septembre, toutes et tous dans les rassemblements pour défendre le droit des femmes à disposer de leur corps

